

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2014

Ordre du jour

- Virements de crédits
- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
- Questions diverses.

10 élus sont présents.

1. Virements de crédits

En fin d'année, quelques adaptations au budget primitif 2015 sont nécessaires sans qu'il soit besoin d'établir un budget supplémentaire.

L'étude méthanisation est passée au compte 2031 au lieu de 2313. Les charges des personnels titulaires sont augmentées de 2 000 €, les frais d'entretien des bâtiments de 3 300 € et les subventions de 500 €. Ces dépenses sont compensées par des recettes exceptionnelles pour un montant de 5 800 €.

Pour le service des eaux les réalisations d'emprunts sont augmentées de 80 000 € et les remboursements en capital de 80 000 €.

Au niveau du CCAS, une subvention exceptionnelle de la commune de 500 € est nécessaire pour équilibrer le budget.

.

2. Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Pour pouvoir mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, le maire doit solliciter l'autorisation du conseil municipal. Le conseil municipal donne son accord pour engager les factures d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement votées en 2014 tant que le budget primitif 2015 n'est pas voté (factures de la barrière et des portes de garage à Séjallières par exemple).

3. Questions diverses

CCAS : Denis Gerenton pose la question du coût des colis destinés aux personnes de plus de 75 ans et fait remarquer que le contenu semblait peu adapté à ces personnes. Philippe Coste demande que l'année prochaine, les membres de la commission CCAS soient réunis afin que le contenu du colis soit plus consensuel.

Cérémonie des vœux : Denis Gerenton demande si cette cérémonie aura lieu en janvier. Paul Braud sollicite l'avis du conseil, qui souhaite reconduire cette initiative. Fabienne Besse demande qu'une invitation soit envoyée par la mairie aux habitants qui se sont installés sur la commune au cours de l'année 2014. La cérémonie des vœux sera ainsi l'occasion de les accueillir sur notre territoire. Le conseil donne son accord.

Locaux communaux : La porte de la mairie a été changée afin que l'ouverture corresponde à la rampe d'accès. Denis Gerenton demande l'autorisation de faire une photo de cette modification afin de montrer l'engagement de la commune sur le dossier de l'accessibilité des locaux publics aux personnes à mobilité réduite.

Problème de ligne téléphonique : Philippe Coste demande qu'une intervention soit faite auprès d'Orange, car sur Rossignol, les fils de téléphone sont à terre et les poteaux endommagés. Cela occasionne des grésillements sur la ligne.

ERDF : ERDF demande qu'un correspondant de crise soit nommé sur la commune. Il sera le relais entre la mairie et ERDF lors d'un gros problème sur le territoire de la commune. Ce correspondant doit donc être relativement disponible pour intervenir rapidement. Joël Faisandier prend ce rôle de correspondant de crise.

Convention ERDF : le conseil municipal donne son accord à la signature d'une convention avec ERDF pour l'implantation de trois transformateurs sur les parcelles F 909, E 527 appartenant à la commune et C 269 appartenant à la section de Belvezet. Un acte notarial est nécessaire pour la mise en place de ces transformateurs, avec une indemnisation de 150 € par transformateur perçue par la commune.

Méthanisation : Philippe Coste demande à être informé du dossier. Paul Braud explique que le projet a été étoffé, afin de parvenir à créer des emplois et une parfaite intégration dans le paysage. Josette Braud pose une question quant à l'implantation de cette unité : il faut éviter la traversée du bourg par des véhicules lourds, afin de garantir la sécurité des enfants autour de l'école. L'entrée nord du bourg semble donc plus adaptée, notamment en raison des raccordements eau-électricité plus facile. Monsieur le maire informe le conseil que l'unité pourrait être située vers le terrain de foot. Fabienne Besse pose la question des nuisances sonores engendrées. Paul Braud explique le principe d'une bonne prise en compte de l'environnement du site, afin de soigner l'intégration.

Affouage : Une coupe de bois à la section de la Glutonie a été validée avec le nouvel agent ONF. Le partage se fera entre les affouagistes du village. Les frais de gardiennage de l'ONF seront répartis entre les bénéficiaires. D'autres coupes sont programmées à Trespeux et au bourg. Elles doivent être martelées par l'ONF.

Divers :

Un agriculteur a demandé l'installation d'une lampe communale vers son bâtiment agricole. La règle actuelle est que les lampes ne sont pas destinées à éclairer les bâtiments agricoles, mais les voies d'accès aux maisons d'habitation.

La visite de l'église soulève un problème, suite aux demandes des touristes. La fermeture s'est faite à la demande des prêtres suite à des vols dans la région. Décider des horaires d'ouverture doit donc se faire en concertation et nécessiterait que quelqu'un se charge de l'ouverture et des visites.

Maison de bourg : le permis pour l'aménagement a été déposé.

Pour la lutte anti-congère sur Fontfreyde, un courrier du propriétaire est arrivé en Mairie, mais il sollicite une visite sur place avant tout démarrage de travaux.

La commission des listes électorales doit se réunir pour procéder à la révision de ces listes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.